

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/077

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS
DE 2^{ème} CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie présentée par Mme Stéphanie FOURNIER, Présidente de l'Amicale du Personnel de la Mairie de Watten

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Art. 1 : M Mme Stéphanie FOURNIER est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2^{ème} catégorie du samedi 15 mars 2025 à 18h00 au dimanche 16 mars à 01h00 à l'occasion d'un Concours de Belote à la salle Saint-Gilles.

Art. 2 : Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

Art. 3 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 10 mars 2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.